

LA RÉGULATION DE L'ARCEP AU SERVICE DES TERRITOIRES CONNECTÉS #ACCÉLÉRON



Conférence annuelle
Arcep et Territoires connectés
12 décembre 2017



« **Accélérons** » Le thème choisi par l'Arcep pour sa conférence annuelle « Territoires connectés » met à l'honneur ce besoin urgent d'amélioration de la connectivité, fixe comme mobile, exprimé par les Français. « Accélérons », parce que cette dynamique est collective, privée et publique, et ne peut se passer des collectivités territoriales, acteurs clés de l'aménagement numérique. Leur connaissance du terrain, leurs actions, leurs attentes parfois insatisfaites, sont riches d'enseignements. Pour bénéficier de cette expérience, **l'Arcep organise un dialogue permanent avec les collectivités qui vient alimenter ses réflexions et travaux.**

Le Président de la République s'est engagé à faire bénéficier chaque territoire d'une connectivité fixe et mobile de qualité. En écho, l'Arcep confirme sa stratégie de régulation pro-investissement qui porte ses fruits avec une mobilisation sans précédent du secteur.

Les Français attendent des améliorations à très court terme. L'Autorité en a pleinement conscience. Après avoir ajusté sa régulation des réseaux fixes en 2017 pour **faciliter et accélérer le déploiement de la fibre, infrastructure de communication de référence pour les décennies à venir**, l'Autorité va poursuivre sa mise en œuvre en 2018, en renforçant par ailleurs le suivi et la transparence sur les déploiements ;

dans le même temps, pour également apporter des améliorations rapides, en réponse aux besoins les plus immédiats des Français, elle s'attachera à permettre une mobilisation de l'ensemble des technologies, et encouragera les synergies entre les réseaux fixes et mobiles.

Les réseaux mobiles sont désormais le mode d'accès principal des Français aux communications et au numérique ; **leur couverture DOIT s'accélérer, leur qualité s'améliorer, sous peine de décevoir nos concitoyens, de nuire à la compétitivité de la France** et voir notre pays stagner dans les classements européens. Les cartes de couverture mobile publiées pour la première fois cette année par l'Arcep (Monreseau-mobile.fr) sont un choc de transparence qui doit inciter les opérateurs à investir encore davantage. La réattribution de fréquences 2G et 3G est, quant à elle, une opportunité historique pour mettre enfin les obligations de couverture des opérateurs au niveau d'ambition que les Français méritent. Priorité doit être donnée à l'aménagement numérique du territoire.

En 2018, l'Arcep poursuivra ses travaux en faveur des territoires, et continuera à apporter sa contribution aux réflexions du Gouvernement, afin que les « territoires connectés » deviennent une réalité pour l'ensemble des Français.

TERRITOIRES CONNECTÉS

2017 : BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR L'ARCEP

Début 2017, l'Arcep présentait six chantiers issus de sa revue stratégique pour faire avancer la connectivité des territoires. Pour chacun de ces chantiers, de nouveaux outils et décisions ont jalonné l'année, et doivent maintenant porter leurs fruits, pour améliorer le quotidien des Français.



PME CONNECTÉES

- ✓ Création d'une nouvelle réglementation pour démocratiser l'accès à la fibre des TPE-PME, en favorisant l'apparition d'un vaste panel d'offres adaptées aux TPE-PME.
- ✓ Publication d'un guide pédagogique pour aider les TPE-PME à choisir leur offre télécom.

En 2018

L'Arcep veillera avec la plus grande attention à l'exécution des nouvelles obligations visant à l'émergence de ces nouvelles offres entreprises, enrichies et concurrentielles, et amplifiera ses actions de sensibilisation envers les TPE-PME.



CARTES DE COUVERTURE MOBILE

- ✓ Lancement de monreseau mobile.fr, un site pour comparer les zones couvertes par les opérateurs en voix et SMS (2G), sur quatre niveaux de couverture et jusqu'à 50 mètres près.

En 2018

L'Arcep publiera des cartes plus homogènes entre opérateurs, enrichies pour l'internet mobile (3G/4G) et pour l'outre-mer. Un travail d'amélioration qui continuera avec les acteurs du crowdsourcing.



COUVERTURE MOBILE EN ZONES PEU DENSES

- ✓ Contrôle des obligations de déploiement 2G, 3G et 4G des opérateurs mobiles, en particulier en zone rurale.
- ✓ Publication trimestrielle d'un tableau de bord de l'avancée de ces déploiements.

En 2018

L'Arcep poursuivra son contrôle et enrichira son tableau de bord.



TRÈS HAUT DÉBIT RADIO

- ✓ Identification d'une bande de fréquences dédiée aux réseaux THD radio, qui permettent un accès fixe à internet à très haut débit.
- ✓ Mise en place d'un guichet permettant aux acteurs de l'aménagement numérique du territoire de demander des fréquences pour ces réseaux.

En 2018

L'Arcep instruira les demandes de fréquence des territoires.



ZONE FIBRÉE

- ✓ Définition d'un statut de « zone fibrée », nouvelle étape de migration vers la fibre.

En 2018

Après approbation du ministre, l'Arcep procédera à l'examen des dossiers de demande et à l'attribution de ce statut prévue deux fois par an.



FIBRE ET RÉSEAUX PUBLICS

- ✓ Renforcement de la réglementation afin d'accélérer le déploiement des réseaux en fibre.
- ✓ Accompagnement des acteurs pour assurer la venue rapide des fournisseurs d'accès à internet sur les réseaux publics, sans sacrifier la valeur des investissements.
- ✓ Enrichissement de l'observatoire HD/THD et publication d'une carte de réseau en fibre à la maille de la commune.

En 2018

L'Arcep mettra en œuvre le cadre réglementaire mis à jour et continuera à accompagner les réseaux publics pour faciliter leur commercialisation.

#ACCÉLÉRONS

**2018 : 4 NOUVEAUX CHANTIERS
POUR ACCÉLÉRER LES DÉPLOIEMENTS
ET AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ**

NOUVELLES OBLIGATIONS DE COUVERTURE VOIX, SMS ET INTERNET MOBILE

À la suite de travaux lancés fin 2017 associant opérateurs et associations d'élus, l'Arcep arrêtera les conditions de réattribution des fréquences mobiles, afin de saisir cette opportunité historique pour donner priorité à l'aménagement numérique du territoire. Dans ce cadre, l'Autorité définira, en lien avec le Gouvernement, de nouvelles obligations de couverture ambitieuses, en partant des besoins exprimés par les territoires, afin que tous les citoyens bénéficient d'une couverture voix, SMS et internet de qualité, chez eux et en mobilité.

SERVICE UNIVERSEL ET QUALITÉ DU RÉSEAU DE CUIVRE

Suite aux nombreuses alertes d'élus et de consommateurs, l'Arcep mènera un examen approfondi de la qualité du réseau cuivre d'Orange. Ce réseau reste encore le principal, et parfois le seul support de connectivité pour de nombreux utilisateurs, notamment en zone rurale. L'objectif : assurer le maintien de la qualité de ce réseau et améliorer les capacités de résolution des problèmes.

CARTE DE L'ACCÈS À INTERNET PAR LES RÉSEAUX FIXES

Dans le cadre de sa démarche de « régulation par la data », l'Arcep mettra en place une carte de l'accès à internet par les réseaux fixes. Technologies disponibles, classes de débit, avancées des déploiements seront disponibles jusqu'à une échelle locale et sous forme interactive, et rendues accessibles à tous. Les données seront également disponibles en open data. Pour veiller à une extension rapide de la couverture fibre, l'Arcep contrôlera par ailleurs l'avancement des déploiements au regard des objectifs.

RENFORCEMENT DU MODÈLE DE MUTUALI- SATION DE LA FIBRE DANS LES TERRITOIRES

Suite à son avis rendu au Sénat en 2017, l'Arcep publiera une recommandation sur les conditions du déploiement de réseau en fibre pour préciser sa régulation, afin d'assurer un déploiement cohérent et complet de ces réseaux, prévenir les doublons inutiles et maximiser l'investissement efficace.

4 PILIERS POUR GUIDER L'ACTION DE L'ARCEP

L'investissement dans les infrastructures

Des territoires connectés

L'internet ouvert

Un prisme pro-innovation

AU QUOTIDIEN, L'ARCEP AGIT AU SERVICE DES TERRITOIRES :

- Un dialogue permanent, notamment sur le terrain
- Un accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement numérique
- Une co-construction de la régulation pour intégrer les problématiques des territoires
- De l'information régulière à destination des collectivités
- Une contribution aux politiques nationales et locales d'aménagement numérique du territoire : Plan France Très Haut Débit, Commissions régionales de stratégie numérique, programme « zones blanches - centres-bourgs », dispositif « France Mobile »
- Une unité dédiée, des équipes techniques mobilisées

Pour en savoir plus :
arcep.fr/territoires

3 NOUVEAUX MODES D'INTERVENTION

Bâtir une régulation par la data

Co-construire la régulation

Jouer un rôle d'expert neutre, dans le numérique et le postal

LE MANIFESTE L'ARCEP, ARCHITECTE ET GARDIEN DES RÉSEAUX D'ÉCHANGES

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi.

Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

À cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est **l'architecte** et le **gardien** des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs. Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet.

L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.